

## Retour synthétique sur les échanges

### Huit Assises Interrégionales : Principes et chiffres

« Le dialogue d'abord ! » : tel pourrait être le mot d'ordre des Assises interrégionales qui vont se tenir dans toute la France jusqu'à la fin de l'année, et qui réuniront services de l'Etat, acteurs de terrain, représentants associatifs, bailleurs. Tel pourrait être plus généralement le mot d'ordre du plan d'accompagnement de la refondation du dispositif d'hébergement et d'accès au logement engagé par le gouvernement. Le dialogue d'abord, cela veut dire que loin de taire les inquiétudes et les dissensions, nous souhaitons susciter le débat et faire de ces Assises l'occasion d'échanges vifs, constructifs et sincères.

**Alain Régnier**, préfet, délégué interministériel  
pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées,  
septembre 2011

### Calendrier

- 4 octobre à Orléans – Pays de la Loire / Centre / Poitou-Charentes / Limousin
- 7 octobre à Lille – Nord-Pas-de-Calais / Picardie
- 12 octobre à Lyon – Rhône-Alpes / Auvergne / Bourgogne
- 13 octobre à Paris – Ile-de-France
- 20 octobre à Rennes – Bretagne / Haute-Normandie / Basse-Normandie
- 10 novembre à Strasbourg – Lorraine / Alsace / Franche-Comté / Champagne-Ardenne
- 17 novembre à Marseille – Provence-Alpes Côte-d'Azur / Languedoc-Roussillon / Corse
- 22 novembre à Bordeaux – Midi-Pyrénées / Aquitaine

### Quelques chiffres

- 1713 participants
- 24 ateliers thématiques
- 114 prises de positions et retours d'expériences locales

*Le présent document synthétise les échanges qui se sont tenus au cours des huit journées, principalement lors des trois ateliers thématiques de l'après-midi. Des éléments plus détaillés, notamment concernant les interventions en matinée, sont disponibles dans les synthèses établies par l'Agence nouvelle des solidarités actives pour chaque journée.*

- 1. Le Logement d'abord, du principe à une stratégie d'actions : quelle approche en matière de gouvernance territoriale ? ..... 2**
- 2. Quelle stratégie pour intégrer l'hébergement et les différentes formes de logement, accompagné ou non? ..... 5**
- 3. Quelle évolution des pratiques professionnelles auprès des publics et quel changement culturel ? ..... 8**

## 1. Le Logement d'abord, du principe à une stratégie d'actions : quelle approche en matière de gouvernance territoriale ?

### DEFINIR L'ECHELLE PERTINENTE : LA COMPLEMENTARITE D'ACTIONS ENTRE ETAT ET COLLECTIVITES LOCALES

#### ▪ Affirmer le rôle de l'Etat

Le rôle de l'Etat a été discuté à plusieurs reprises : il lui revient de **répartir équitablement les ressources** et de garantir **l'équité territoriale** des différents dispositifs, tout en prenant en compte les spécificités de chaque territoire.

En tant que garant de l'articulation des politiques publiques, il doit **fixer une ligne directrice générale**, sans homogénéiser à outrance les réponses à apporter et en veillant à ne pas remettre en cause ou fragiliser les partenariats existants.

L'Etat est donc identifié comme le garant de la **programmation**, c'est dans ce cadre qu'il a été rappelé que les **PDAHI** devaient évoluer pour devenir véritablement des **outils vivants, évolutifs**, ce qui suppose de réunir les partenaires, de réaliser des points d'étape et de réviser régulièrement le document tout en gardant sa dimension de programmation.

Afin de parvenir à un véritable **plan pluriannuel pour le secteur**, le fait de faire connaître l'allocation de ressources au début de l'année représente un progrès, mais la logique pluriannuelle de l'exercice est entravée par l'annualité de la loi de finances.

#### ▪ Identifier et renforcer les échelles pertinentes

Il est ressorti des échanges que les **modalités d'articulation entre l'échelon régional**, départemental et intercommunal devaient encore être clarifiées. Un travail doit être mené pour définir les territoires **d'action pertinents**, qui peuvent être différents selon les fonctions (observation, programmation, accueil et prise en charge) et selon les modalités historiques d'organisation sur le territoire.

Un tel travail de définition d'échelles pourrait s'appuyer sur la démarche de réflexion menée dans le **domaine médico-social**.

Quelques propositions relatives à chaque échelon ont été formulées :

#### *L'échelon régional*

Parce qu'une vision globale de niveau régional est indispensable, un diagnostic et une programmation qui ne seraient pas inscrits dans un territoire régional ne produiraient pas d'effets suffisants. Les perceptions de l'importance du niveau régional sont assez différenciées en fonction des territoires, et c'est en Île de France que le besoin d'une gouvernance régionale a été exprimé de la manière la plus nette, avec **une proposition pour la création d'un syndicat du logement en Île de France**.

#### *L'échelon départemental*

Le niveau départemental est perçu comme un **niveau d'ingénierie de proximité**, par exemple pour organiser la prévention des expulsions, le SIAO, le dialogue de gestion puis la contractualisation avec les opérateurs, etc. Cette organisation semble cohérente à l'échelle du territoire départemental, à condition de conserver des compétences au niveau départemental. En effet, les ressources humaines de certains services de l'Etat ont fortement diminué ces dernières années, ce qui pose la question du maintien d'un niveau de service satisfaisant.

### Mieux articuler les interventions de l'Etat et du Conseil Général

En charge du FSL, le Conseil Général doit être associé de manière plus étroite à la stratégie du « logement d'abord » telle qu'elle est conçue au niveau de l'Etat. Cela suppose notamment de :

- mettre en cohérence les mesures d'AVDL (Accompagnement Vers et Dans le Logement – Etat) et ASLL (Accompagnement Social Lié au Logement – Conseil Général),
- articuler, rapprocher, voire fusionner les PDAHI et PDALPD,
- avant tout, travailler avec le Conseil Général l'articulation des publics prioritaires du PDAHI et du PDALPD.

### L'échelon intercommunal

Ce niveau plus local a été souligné à de nombreuses reprises comme étant l'échelle pertinente, notamment en ce qui concerne l'observation pour une connaissance fine des publics.

Les **EPCI** sont également perçus comme des acteurs de premier plan d'une stratégie « logement d'abord » car portant la responsabilité des **Plans Locaux de l'Habitat** (PLH) et étant bien souvent délégués des **aides à la pierre**.

Cette reconnaissance a été poursuivie par des propositions concrètes :

- Délégation pluriannuelle des compétences « hébergement » et « logement » aux EPCI
- Prise en main par les EPCI des attributions de logement, en lien avec les bailleurs et les CCAS

### DEVELOPPER LES PARTENARIATS AU NIVEAU TERRITORIAL : MUTUALISATION DES MOYENS ET ARTICULATION DES COMPETENCES

La **multiplicité et la complexité des instances de gouvernance** conduit à regretter un phénomène de « mille-feuille », avec des cadres de financement hétérogènes, de nombreuses commissions parfois redondantes et chronophages. Il semble donc impératif de repenser l'articulation des différentes instances techniques de pilotage.

#### ▪ Des outils pivots à développer : SIAO et CCAPEX

Le rôle du SIAO est essentiel pour centraliser et communiquer les informations, relier les structures entre elles. Autant que possible, le SIAO doit être **territorialisé** et **s'articuler avec les initiatives existantes** pour prendre appui sur la richesse des pratiques, des projets associatifs existants.

Il a notamment été proposé que l'ensemble des associations présentes sur le territoire soient représentées au conseil d'administration du SIAO.

Les instances du SIAO doivent également être complétées **d'outils affinés d'observation** de la demande sociale, pour développer une vision globale et partagée des besoins de relogement et des parcours résidentiels des publics.

L'aspect de la **prévention** a également été identifié comme un levier central d'une stratégie « logement d'abord ». Cela suppose de développer des outils d'observation et de détection des risques d'expulsions, mais surtout **d'opérationnaliser davantage les CCAPEX**, encore perçues comme insuffisamment efficaces au vu des besoins. Il ne s'agit pas non plus de développer les CCAPEX au détriment d'autres outils qui leur sont complémentaires.

#### ▪ Associer les bailleurs

Afin de fluidifier les passages de l'hébergement vers le logement, les **bailleurs doivent être pleinement associés à l'ensemble des instances de gouvernance**. Quelques exemples de commissions d'attributions partenariales, de comités d'analyse et d'orientation intégrant les bailleurs

ont été présentés aux cours des ateliers. Certaines seront détaillées dans la partie concernant l'atelier n°2.

Les réalisations impliquant des partenariats avec les bailleurs gagneraient en outre à être plus valorisées, notamment auprès des élus.

- **Renforcer les synergies interministérielles**

Il est nécessaire de prendre en compte le **caractère interministériel des problématiques** liées à l'hébergement et au logement. C'est pourquoi les modalités d'articulation entre les directions de la cohésion sociale (DRJSCS et DDCS), les directions de l'équipement, de l'aménagement et du logement (DREAL et DDT), le corps préfectoral et les directions interministérielles sont à préciser.

L'articulation avec le secteur de la **santé**, au-travers des ARS et via le PRAPS (Programmes Régionaux d'Accès à la Prévention et aux Soins) doit être largement renforcée notamment pour faire le lien avec des dispositifs pouvant concerner certains publics nécessitant des soins (Résidences accueil, Lits Halte Soins Santé, etc.).

De manière générale, il convient de **favoriser la coordination avec les stratégies relatives à l'emploi, l'insertion, la santé, à la justice, à l'immigration**, etc. Cette coordination doit ensuite pouvoir être déclinée de manière opérationnelle, en particulier au sein du SIAO.

Dans cet esprit, ont été présentées des plates-formes pluridisciplinaires pour une prise en charge globale, regroupant services de soin, d'accès à l'emploi, etc.

## 2. Quelle stratégie pour intégrer l'hébergement et les différentes formes de logement, accompagné ou non?

### FAVORISER L'ACCES AU LOGEMENT

#### ▪ Construire et mobiliser davantage de logements

En premier lieu, il a été affirmé lors de chaque Assise que le succès d'une stratégie « logement d'abord » suppose une **politique volontariste** pour construire et mobiliser en nombre suffisant des logements adaptés aux besoins des ménages.

#### **A noter : de fortes disparités entre territoires concernant la tension du marché locatif**

Les échanges se sont structurés différemment lors des Assises en fonction de la situation du marché locatif au niveau local. Il a été souligné que les sorties d'hébergement étaient très difficiles à fluidifier dans des secteurs tendus, à l'instar de l'île de France en premier lieu, mais aussi de certains territoires de Rhône-Alpes, PACA ou Corse. Dans d'autres territoires où l'on relève au contraire des phénomènes de vacance, la question de l'accès au logement ne se pose pas de la même manière.

Le premier levier identifié pour produire davantage de logements est le **respect de l'article 55 de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain** de décembre 2000 imposant un seuil de 20% de logements sociaux.

#### **Bailleurs sociaux**

Au-delà de la construction de logements, il est essentiel de mobiliser les bailleurs, notamment sociaux, pour **gagner leur adhésion** et permettre l'accès au logement aux sortants d'hébergement. De nombreuses propositions et témoignages sont donc allés dans le sens de **partenariats entre associations et bailleurs sociaux**.

Parce que, dans le cas d'un relogement, « c'est le bailleur qui est en première ligne », il doit être pleinement associé au processus de décision. Ont été présentés des exemples de travaux autour de **grilles d'évaluation partagées** visant à évaluer conjointement la capacité d'accéder au logement, ou encore de **commissions collégiales d'étude des dossiers de sortants de CHRS**. Pour créer les conditions de la confiance, sur certains territoires ont été mis en place des **échanges de référents** entre CHRS et bailleurs sociaux. Il est également possible de mandater un « tiers de confiance » (par exemple sous la forme d'un GIP) qui se chargerait de faire le lien.

Ce type d'initiatives permet aux deux parties de développer un **langage commun**, et rend parfois plus acceptable la **prise de risque** : un bailleur en confiance accepte plus facilement le relogement d'un ménage pour lequel subsiste un doute sur sa capacité à habiter un logement de manière autonome.

Elles sont également essentielles pour **réussir l'accès au logement** : des bailleurs sensibilisés et soutenus pourront œuvrer pour un **environnement favorable**, par exemple en sensibilisant le personnel (gardiens d'immeubles) et les associations de locataires.

Le travail de concert entre associations et bailleurs peut également avoir des **vertus préventives** car il permet d'anticiper et de résoudre les situations d'impayés.

De manière générale, on note que ces synergies se font plus facilement à l'échelle locale : contact direct avec les bailleurs, travail de proximité avec le voisinage, etc.

#### **Bailleurs privés**

Il existe encore de grandes marges de progression pour développer l'accès au logement privé. Différents leviers de mobilisation ont été évoqués : location et sous-location, intermédiation locative,

auto-réhabilitation, bail à réhabilitation, etc. Les aides de l'ANAH sont identifiées comme un outil central pour développer un parc privé à loyers conventionnés très sociaux.

- **Renforcer la solvabilisation des ménages**

L'accès au logement doit également être favorisé par une meilleure solvabilisation des ménages, notamment pour les **travailleurs pauvres** et les **jeunes de moins de 25 ans** sans ressources.

Au-delà des loyers, cela suppose une prise en charge globale du coût de l'« habiter », tenant compte de l'ensemble des **charges locatives et dépenses énergétiques**.

La première solution identifiée est un réajustement des **aides au logement**, autant que possible en développant des modes de financement coordonnés entre Etat, Conseils Généraux et CAF.

D'autres propositions ont émergé dans le sens d'une **régulation des loyers**, notamment lors de la relocation des logements.

## **NE PAS OPPOSER HEBERGEMENT ET LOGEMENT**

- **Conserver un ensemble de réponses diversifiées : filet de sécurité et offre transitoire**

La mise en œuvre du « logement d'abord » est perçue comme plus difficile pour certaines catégories de public, dont la situation sociale, sanitaire ou administrative ne semble pas leur permettre d'accéder directement au logement autonome.

Si l'on tente d'esquisser une **typologie** des besoins spécifiques :

- **L'hébergement** peut être un passage obligé pour des personnes fortement désocialisées, marginalisées, souffrant de trouble psychiques importants. La question toute spécifique des étrangers en situation administrative précaire est également soulevée systématiquement : quelles solutions envisager pour ces publics ? Des solutions autres que l'hébergement à vocation inconditionnelle doivent être développées.
- Les **solutions de logement intermédiaire** (intermédiation locative, sous-location, mandat de gestion) peuvent rester indispensables, de manière transitoire, pour certaines personnes insécurisées par une situation précaire, dont la capacité à habiter de manière autonome n'est pas encore stabilisée.

La **sécurisation des activités de gestion locative** adaptée a été relevée à de nombreuses reprises comme un important point de vigilance : davantage doit être fait pour soutenir les associations dans la gestion du risque de vacance ou d'impayé.

### **Housing First : une expérimentation induisant un véritable changement de posture**

L'expérimentation « Housing First » a été présentée sur 3 des sites concernés : Lille, Marseille et Toulouse. Cette expérimentation cible les **publics les plus en difficultés**, dont a priori on s'accorde à dire qu'ils ne sont pas en capacité d'accéder à un logement autonome : il s'agit en effet de permettre **l'accès au logement, sans préparation particulière ni condition préalable**, à des personnes souffrant des troubles psychiques prononcés, en leur apportant un accompagnement pluridisciplinaire dans leur logement.

Ce type de programme demande des financements particuliers, mais impose également aux travailleurs sociaux de **réinterroger leurs pratiques**, et parfois de **changer leur posture** pour s'adapter aux besoins spécifiques de la personne une fois installée dans son logement.

- **Jouer sur la complémentarité entre dispositifs**

Parce que les situations de chacun sont complexes et évolutives, de nombreux témoignages ont démontré l'efficacité **d'une articulation entre différent dispositifs**, afin de s'adapter toujours mieux aux besoins des personnes.

Des propositions de **services polyvalents**, par exemple l'alliance d'un dispositif de gestion locative adaptée et de sous-location peuvent ainsi permettre de créer ces articulations. Pour produire des logements adaptés, il peut également être bénéfique d'associer, par exemple au moyen d'une **MOUS**, les compétences en matière d'accompagnement social d'une structure d'hébergement avec le savoir-faire technique et financier de bailleurs pour produire des logements.

- **Dépasser des catégories administratives pour individualiser toujours davantage les accompagnements**

Au cours des dernières décennies, le rapprochement progressif des secteurs de l'hébergement et du logement, a conduit à une **diversification des formes d'habitat** (dispositifs d'hébergements, de logement intermédiaire très diversifiés), qui résulte aujourd'hui en un « **mille-feuille** » de **dispositifs parfois considéré comme illisible**.

Les participants des ateliers ont souvent pointé le fait que les **distinctions administratives** opérées entre hébergement, logement intermédiaire et logement étaient parfois floues, et non nécessairement pertinentes dans l'action concrète. Beaucoup ont déploré une **segmentation des financements, trop morcelés et peu adaptés à la réalité complexe des publics**.

Le système de CHRS « en diffus », considéré par beaucoup comme une cible à généraliser, se distingue par exemple peu de certains dispositifs de logement intermédiaire.

Au-delà des dispositifs, l'enjeu pour évoluer vers une véritable stratégie du logement d'abord serait **d'individualiser toujours davantage les accompagnements** et s'autoriser à les moduler dans le temps en fonction des besoins. Il s'agirait donc de sortir d'un fonctionnement par dispositifs pour imaginer la transition entre dispositifs dans un même logement.

Pour illustrer cette possibilité, un participant a utilisé l'analogie de l'« **hospitalisation à domicile** » pour expliquer qu'il serait souvent préférable de moduler différents services d'accompagnement en permettant à la personne de rester dans les mêmes murs.

C'est à ce titre que les systèmes des **baux glissant** gagnent à être développés, puisqu'ils permettent de faire évoluer le statut de la personne et les services apportés sans conduire à des déménagements répétés.

Il a notamment été proposé de **faire « glisser » les logements conventionnés à l'ALT** pour permettre au ménage, lorsqu'il y est prêt, de devenir titulaire du bail.

En point de vigilance, il est à noter que pour tout dispositif de bail glissant soit efficace, le loyer et les charges afférentes doivent rester accessibles pour le ménage.

### 3. Quelle évolution des pratiques professionnelles auprès des publics et quel changement culturel ?

#### POUR UN ACCOMPAGNEMENT CENTRE SUR LE PARCOURS DE LA PERSONNE

- **Mettre en œuvre un accompagnement global, individualisé et pluridisciplinaire**

Les ateliers ont permis d'établir les principes qui devraient sous-tendre l'accompagnement des personnes.

#### **Diagnostic**

En premier lieu, un **diagnostic global est posé**, permettant de définir les réponses à apporter et les modalités d'un accompagnement adapté (santé, emploi, logement, etc.).

Autant que possible, ce diagnostic doit être **partagé par les différentes parties prenantes** de l'accompagnement et en premier lieu par la personne elle-même. Il a par exemple été proposé de mettre en place des référentiels de diagnostic, intégrant d'emblée la question de l'accès au logement, pour l'ensemble des travailleurs sociaux.

Les diagnostics de départ doivent pouvoir être croisés avec d'autres regards, **réévalués dans le temps**.

#### **Accompagnement**

L'accompagnement doit être ajusté aux besoins de la personne : **souple, gradué et intensif si besoin**. Pour prendre en compte les différentes problématiques (santé, emploi, etc.), il doit en outre correspondre à une approche globale, c'est-à-dire être **transverse aux logiques de structure**.

Pour ce faire, la spécialisation des différents intervenants sociaux (éducateur, conseillère en économie sociale et familiale, assistante sociale) doit être valorisée, mais un **coordonnateur, ou référent**, doit être en mesure d'articuler les interventions et d'activer différents dispositifs en fonction des besoins de la personne.

Cette fonction de coordonnateur est centrale pour assurer la **continuité du parcours lors du passage de l'hébergement vers le logement** : le même référent devrait donc rester un point de contact pour le bailleur après le relogement.

Les mesures « accompagnement vers et dans le logement » sont perçues comme un dispositif intéressant, même si certains appellent à une réflexion en profondeur sur leur contenu effectif. Il est par exemple crucial de travailler l'intégration dans le quartier, le développement du lien social afin d'éviter les effets contre-productifs de l'isolement.

Cependant, « le logement n'est pas tout », et de nombreux intervenants sociaux appellent à la vigilance pour que le travail d'**accompagnement autour du « savoir habiter »** ne se développe pas au détriment de la **prise en compte des autres problématiques existantes**, ce qui confirme bien le besoin d'un accompagnement global et pluridisciplinaire.

La stratégie du logement suppose également d'« aller vers », donc d'apporter un **accompagnement « hors les murs »** de la structure des intervenants sociaux. Si ce principe n'est pas remis en cause, il est à noter que le fait d'intervenir « en diffus » et « hors les murs » demande **plus de temps et de moyens** aux intervenants sociaux. Ces paramètres doivent donc être pris en compte.

- **Mettre la personne au centre de l'accompagnement pour la rendre actrice de son parcours**

L'accompagnement ne prend son sens que lorsqu'il repose sur une **libre adhésion de la personne**, et sur un diagnostic partagé de sa situation et de ses besoins. C'est dans cette optique qu'il a été rappelé que le référent ou coordonateur du parcours doit être identifié en fonction du projet de la personne.

Un accompagnement efficace doit également **s'appuyer sur les compétences, les relations sociales de la personne**, et garantir une information complète afin d'éviter le non recours à ses droits fondamentaux.

- **Organiser la participation des usagers**

Au-delà de l'impératif d'associer les personnes à la définition de leur parcours, l'importance de leur participation plus globale à la conception et à la mise en œuvre des dispositifs qui les concernent a été systématiquement soulignée. C'est le sens de la **participation du Comité Consultatif des Personnes Accueillies (CCPA)** et de ses déclinaisons régionales aux Assises.

La participation des usagers est une démarche essentielle, car elle **renforce la vie démocratique et valorise les personnes**. Elle permet de changer le regard réciproque entre les usagers et les intervenants sociaux. C'est pourquoi cette pratique devrait être progressivement inscrite dans les projets sociaux des établissements et se traduire par la généralisation de la représentation des usagers au sein des Conseils de Vie Sociale (CVS).

L'organisation de la parole des usagers peut cependant se révéler complexe : elle **ne se décrète pas, mais doit se construire** dans la durée. La faible représentation des personnes concernées a ainsi été notée et regretté lors des assises, malgré l'intention de les mobiliser. En outre, les différents dispositifs d'hébergement et de logement intermédiaires étant par définition des lieux où la population se renouvelle, il est impératif de prendre en compte cet enjeu de la rotation des personnes dans les différentes instances. Parce que ces démarches bouleversent leurs pratiques, elles supposent également de **sensibiliser et de former les intervenants sociaux**, notamment à l'animation de groupes.

D'autres propositions pour une plus grande participation ont émergé : développer l'accompagnement par les pairs (avec des binômes de travailleurs sociaux et de travailleurs pairs ; dispositif des « experts du vécu en Belgique », etc.), permettre aux usagers d'entreprendre des actions de bénévolat valorisant leurs compétences individuelles.

## **DES OUTILS POUR ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT**

- **Agir sur la formation initiale et continue des intervenants sociaux**

La logique du logement d'abord suppose de **faire évoluer les pratiques, les cultures** des intervenants sociaux. D'après certains, les intervenants sociaux sont aujourd'hui plus formés au « traitement » qu'à l'accompagnement. Ils doivent également se familiariser avec la logique de l'« aller vers » évoquée plus haut.

Il semble en outre essentiel de travailler, à la fois au cours de la **formation initiale et de la formation continue**, sur la **thématique du logement** en tant que telle. Les intervenants sociaux doivent notamment être sensibilisés à penser l'accès au logement autonome comme un pré-requis à l'insertion et non plus comme un aboutissement. Il est également essentiel de les former aux politiques de logement et aux différents dispositifs d'accès au logement.

Par ailleurs, beaucoup soulignent la nécessité de favoriser l'**interdisciplinarité des différents cursus de formations**. Chaque intervenant social devrait pouvoir se former aux autres dispositifs, pour comprendre la logique et les codes de ses interlocuteurs.

- **Capitaliser sur les bonnes pratiques pour créer des outils partagés en matière d'orientation et d'accompagnement**

Ce besoin de partage des cultures entre intervenants sociaux et acteurs du logement, qui est revenu à plusieurs reprises, appelle le **développement d'une meilleure interconnaissance entre professionnels**, reposant à la fois sur un partage des informations et sur le respect du secret professionnel.

Sur un plan opérationnel, outre le rôle-clef des SIAO en la matière, de nombreuses initiatives allant dans le sens d'une coordination et d'une collaboration plus poussées ont été présentées.

Pour **assurer la cohérence et la continuité des parcours**, il faut construire et partager au niveau local des outils d'évaluation croisée, de synthèses partagées (fiches-navettes, grilles d'évaluation, etc.), et des référentiels d'accompagnement communs, notamment entre acteurs de l'insertion, de l'hébergement et du logement.